Information



Secrétariat général Délégation à la mobilité et aux carrières

78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Note de mobilité

SG/DMC/2021-696

17/09/2021

Date de mise en application : 17/09/2021

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/10/2021 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Grand Est)

Destinataires d'exécution	
DRAAF	
DAAF	
DDT(M)	
DD(ETS)PP	

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Grand Est)

JO du 17 septembre 2021

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe IV), pour la région Grand Est, est susceptible d'être prochainement vacant. Sa résidence administrative est fixée à Metz (Moselle).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) est un service déconcentré relevant du ministère chargé de l'agriculture. Sous l'autorité de la préfète de région Grand Est, elle coordonne et anime la mise en œuvre dans la région des politiques publiques, nationales et communautaires, relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En particulier :

- elle contribue à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires et à leur bonne insertion dans le développement durable des territoires ;
- elle coordonne ou met en œuvre directement la politique de l'alimentation, notamment en ce qui concerne la protection de la santé des végétaux, la santé et la protection animale, la sécurité sanitaire de l'alimentation et la promotion d'une offre alimentaire de qualité;
- elle met en œuvre au niveau régional la politique forestière.

Elle assure ces missions en lien étroit avec les directions départementales interministérielles chargées de la mise en œuvre opérationnelles des dispositifs, avec les services du conseil régional, avec les opérateurs et établissements publics présents dans la région. Elle exerce par délégation du préfet les missions de délégué territorial de FranceAgriMer.

Sous l'autorité directe du ministre, elle exerce la mission d'autorité académique de l'enseignement technique agricole. Elle apporte son appui à la préfète de région Grand Est, dans ses fonctions de préfète de zone de défense et de sécurité Est et de préfète coordonnatrice du bassin Rhin-Meuse. La DRAAF Grand Est compte 260 agents répartis sur 3 sites : Châlons-en-Champagne (siège de la DRAAF), Strasbourg et Metz. Placé sous l'autorité de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe au pilotage de l'ensemble de la DRAAF. A ce titre, il est responsable du site de la DRAAF de Metz, suit l'un des budgets opérationnels dont la DRAAF est responsable ou responsable déléguée, et est plus particulièrement en charge de certains dossiers thématiques, notamment quand ils sont transversaux à plusieurs services de la DRAAF. En concertation au sein de l'équipe de direction, le directeur régional adjoint est le référent privilégié de chefs de service et adjoints et de thématiques transversales. Il assure par ailleurs la préparation du déménagement du site de Metz dans la nouvelle cité administrative.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est requise.

Compétences recherchées

- excellente connaissance des politiques publiques nationales et communautaires de l'agriculture et des modalités de mise en œuvre par l'Etat ;
- capacité à les mettre en œuvre dans un environnement complexe et à négocier ;
- capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- connaissance de l'organisation socioprofessionnelle agricole et du fonctionnement de l'Etat déconcentré ;
- capacité à travailler en interministériel en réseau et en équipe projet ;
- capacité d'animation d'équipes implantées sur plusieurs sites et pluridisciplinaires.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus

Plusieurs expériences de management de services mettant en œuvre les politiques publiques nationales et communautaires, notamment celles en lien avec l'agriculture, la forêt, l'alimentation et l'environnement.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat. La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois. La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 72 000 euros et 107 000 euros. Un complément indemnitaire annuel est également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la Secrétaire générale.

Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.

À l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr .

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est (tél. : 03 26 66 20 00 - anne.bossy@agriculture.gouv.fr), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01 49 55 41 55).

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.

Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.

Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La déléguée à la mobilité et aux carrières

Claudine LEBON